

Pôle transitions et développement local

Décision n° 2024-333

Objet : Convention avec la société FRANCE TELEVISION STUDIO pour un tournage

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société FRANCE TELEVISION STUDIO, domiciliée au 410 rue Lucien Bossoutrot, 75015 PARIS, représentée par son président M. Arnaud LESAUNIER, relative au tournage qui a eu lieu le mardi 15 octobre 2024 de 14h00 à 16h00, sur le trottoir devant le 41 rue Houdan à Sceaux.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2024



Philippe LAURENT